CONVENTION DE COOPÉRATION ACADÉMIQUE ENTRE L'UNIVERSITÉ COMPLUTENSE DE MADRID
et
SORBONNE UNIVERSITÉ
POUR L'OBTENTION D'UN DOUBLE DIPLOME DE

MASTER SCIENCES DU LANGAGE : LANGUE FRANÇAISE APPLIQUÉE
et
MASTER UNIVERSITARIO HISPANO-FRANCÉS EN LENGUA FRANCESA APLICADA

À Madrid, le 24 novembre 2022

Entre

d'une part, Monsieur Joaquín Goyache Goñi, Recteur de l'Université Complutense de Madrid (désignée comme UCM dans le texte), au nom et en représentation de celle-ci en vertu des attributions qui lui sont conférées d'après le Décret 46/2019 du 21 mai 2019, publié dans le Journal Officiel de la Communauté de Madrid le 23 mai 2019, et d'après les articles 64 et 65 des Statuts de l'Université Complutense de Madrid, approuvés par Décret 32/2017 du 21 mars par le Conseil de Gouvernement de la Communauté de Madrid et publiés dans le Journal officiel de la Communauté de Madrid du 24 mars 2017

et

d'autre part, Madame Nathalie Drach-Temam, Présidente de Sorbonne Université (désignée comme SU dans le texte), au nom et en représentation de celle-ci en vertu des attributions qui lui sont conférées, d'après la décision du Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2021.

Les deux parties se reconnaissent mutuellement comme ayant la capacité juridique pour signer la présente convention et à cet effet

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objectifs

Les universités contractantes, mettant en place leur coopération, offrent à leurs étudiants la possibilité d'obtenir le diplôme de Master de SU (Master Sciences Du Langage :

Langue Française Appliquée) et le diplôme de Máster Universitario hispano-francés en Lengua Francesa Aplicada de la UCM, reconnus dans tout le territoire de leurs pays respectifs, après la réalisation, pour les étudiants UCM, de leur année d'études correspondante au M2 de Sorbonne Université et, pour les étudiants de SU, de l'année d'études correspondante au M1 de l'UCM.

Les deux parties s'engagent à collaborer afin de promouvoir la participation et l'échange de professeurs et d'étudiants dans le cadre du Master, de favoriser l'échange d'informations, ainsi que la réalisation de travaux et de publications en commun.

Article 2 : Admission dans le cursus

2.1. Le nombre maximum de places pour l'admission au cursus est de 40 étudiants par établissement.

2.2.
-Voie prioritaire :
a) les étudiants possédant une *licenciatura* en Philologie Française ou en Traduction et Interprétation (Langue B français) ou le diplôme espagnol de *Grado* équivalent (240 ECTS) ;
b) les étudiants ayant réalisé la première année (Master 1) du Master Professionnel Langue Française Appliquée (MPLFA) de SU.

-Autres voies : Après examen du dossier académique, l'étudiant possédant un diplôme officiel espagnol de *Licenciatura* ou de *Grado* (240 ECTS) ou un diplôme équivalent accordé par une institution d'éducation supérieure de l'Espace Européen d'Éducation Supérieure (EEES) qui permette, dans le pays expéditeur du diplôme, l'accès aux enseignements du Master. L'étudiant devra, en outre, justifier un document de niveau B2 de langue française. Dans le cas contraire, il devra démontrer ces connaissances au moyen d'un test de niveau de langue française.

L'étudiant inscrit à l'UCM ayant suivi une Licence ou un diplôme équivalent de 180 ECTS devra obtenir 60 ECTS à l'UCM en Master 1, plus 60 ECTS en Master 2 à SU. De façon parallèle, l'étudiant inscrit à SU, ayant suivi une Licence (180 ECTS) ou un Grado (240 ECTS) devra suivre en tout 90 ECTS pour obtenir le titre du Master MLFA. Il suivra la première année de Master à SU (Master 1) et 30 ECTS à l'UCM dans la deuxième année de Master.

2.3 Seront admis dans le cursus de SU les étudiants de l'UCM ayant obtenu les 60 ECTS des deux premiers semestres du master espagnol (Master Hispano-Francés en Lengua Francesa Aplicada) effectués à Madrid, ainsi que l'équivalence du M1 (stage réalisé et validé à l'UCM). Cette équivalence sera délivrée après examen du dossier par la commission pédagogique compétente de SU.

Seront admis à suivre l'année de master de l'UCM les étudiants de SU ayant validé l'année de Ml du Master de Langue française Appliquée de SU.

Article 3 : Contenu des cursus

3.1 Le contenu du cursus sera constitué des éléments suivants :

- littérature, langue, linguistique et culture espagnoles et françaises ;
- didactique des langues ;
- mémoire de fin de master ;
- stage et rapport de stage.

Les institutions contractantes se mettront régulièrement d'accord sur les contenus précis des enseignements.

3.2 L'année d'études, pour les étudiants de SU, se composera de deux semestres effectués à Madrid et valant chacun 30 ECTS : le premier semestre obéira au programme d'études qui figure en annexe ; le second semestre consistera en un stage, accompagné de cours et d'un mémoire de fin de master.

3.3 L'année d'études, pour les étudiants de l'UCM, se composera de deux semestres valant chacun 30 ECTS : le premier semestre sera effectué à SU selon le programme d'études qui figure en annexe ; le second semestre (stage et rapport de stage) leur sera validé au titre de l'obtention des 60 ECTS des deux semestres du master de l'UCM.

3.4 Au terme de l'année d'études, sous réserve de l'obtention des ECTS requis, les étudiants pourront prétendre aux deux diplômes de SU et de l'UCM.

Article 4 : Échange d'étudiants

4.1 Les étudiants s'acquittent des droits universitaires dans leur université d'origine et sont exonérés des droits d'inscription dans l'université d'accueil.

4.2 Les étudiants doivent avoir une couverture sociale et être assurés en matière de responsabilité civile selon la réglementation en vigueur dans chacun des pays.

4.3 Chaque établissement s'efforcera d'aider les étudiants accueillis dans la recherche d'un logement.

4.4 Lors de leur séjour d'études, les étudiants sont tenus de se conformer aux normes et règlements de l'université d'accueil.

Article 5 : Obtention des crédits, reconnaissance des crédits et délivrance du diplôme

5.1 Les crédits sont acquis selon le règlement de l'établissement dans lequel le cursus est suivi.

5.2 Les résultats obtenus par les étudiants dans l'université d'accueil, notamment les crédits ECTS, seront reconnus intégralement par l'université d'origine.

5.3 Les modalités d'évaluation de chacun des enseignements, ainsi que le nombre de crédits affectés à cet enseignement, devront être précisés dans l'annexe.

5.4 A la fin du séjour dans l'université d'accueil, ladite université adressera, par voie administrative, à l'université d'origine un relevé de résultats pour chaque semestre

effectué dans l'université d'accueil.
L'université d'origine enregistrera les données figurant sur le relevé de résultats et complètera ce relevé en y faisant figurer les résultats déjà obtenus en master.

5.5 Si les étudiants ont validé leur master 2, ils obtiendront le diplôme de Master de l'université d'origine et le diplôme de Master de l'université d'accueil en deux actes distincts.

5.6 La présente convention concerne uniquement les études donnant lieu au double diplôme. Aussi bien l'UCM que SU pourront décerner par ailleurs leur propre diplôme indépendamment de l'autre établissement.

Article 6 : Coordination scientifique et académique

6.1. Le contenu des cursus, la langue d'enseignement, le nombre de crédits ECTS attribués à chaque module, le mémoire, le stage et le système d'évaluation figurent dans l'addenda à la convention.

6.2. Pour la mise au point de ce projet, les universités se concertent régulièrement, s'informent mutuellement de toutes les modifications envisagées concernant le programme, et du déroulement de l'année universitaire.

6.3. Afin d'organiser et de superviser les activités du double diplôme, une commission de coordination sera mise en place par les responsables du programme, Cette commission de coordination sera composée pour moitié d'enseignants de l'UCM et d'enseignants de SU intervenant dans la formation. Sa composition sera précisée en annexe. La Commission établira le programme, fixera les modalités du double diplôme et se chargera également du recrutement des étudiants.

Article 7 : Moyens financiers

7.1. S'il y a lieu, les établissements s'efforceront de prévoir dans leur budget propre les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention.

7.2. Si nécessaire, les responsables de programmes solliciteront l'attribution de moyens financiers par des organismes extérieurs en répondant à des appels d'offres.

7.3. Les responsables de programmes entendent, en particulier, s'inscrire dans les appels à formation de projets franco-espagnols construits en partenariat, conformément aux dispositions de l'accord de Gerona de novembre 2006.

Article 8 : Échange d'enseignants et cotutelles de thèse

8.1. Dans le cadre envisagé des échanges d'enseignants, la durée des séjours et les modalités financières sont fixées par accord écrit entre les parties suivant les dispositions réglementaires en vigueur dans chacun des pays.

8.2. Des cotutelles de thèse pourront être mises en place selon les dispositions en vigueur dans chacun des deux pays.

Article 9 : Modification

Toute modification du présent acte nécessite l'accord des deux établissements contractants. Toute modification s'effectue par la voie d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10 : Durée et résiliation

10.1 La présente convention est conclue pour une durée d'un an (durant l'année universitaire 2022/2023) et sera reconduite de façon tacite pour une durée de quatre ans sous réserve de l'habilitation accordée par les organismes officiels respectifs.

10.2 Par la suite, les établissements, d'un commun accord, pourront renouveler la convention en signant une nouvelle convention.

10.3 La résiliation doit être transmise par lettre recommandée avec accusé de réception et faire l'objet d'une réponse, le délai de préavis étant de six mois avant la date d'effet de la résiliation. L'échange de lettres doit avoir lieu entre les signataires de la présente convention ou leurs successeurs.

10.4 En cas de résiliation, la décision n'aura aucune conséquence pour les étudiants ayant entamé leurs études dans le cadre de la présente convention.

Article 11 : Litige

Tout litige qui pourrait naître de l'application du présent acte sera réglé par accord amiable entre les parties.

Fait en quatre exemplaires, deux en version française et deux en version espagnole.

Date de la dernière signature :

POUR L'UNIVERSITÉ COMPLUTENSE DE MADRID

Joaquín Goyache Goñi

POUR SORBONNE UNIVERSITÉ
Pour la Présidente de Sorbonne Université
Par délégation
La doyenne
de la Faculté des Lettres
Béatrice BEREZ

Nathalie Drach-Temam

CONVENTION DE COOPÉRATION ACADÉMIQUE ENTREL'UNIVERSITÉ COMPLUTENSE DE MADRID,
ET
SORBONNE UNIVERSITÉ
POUR LA RÉALISATION DE DIPLÔMES INTERNATIONAUX DE MASTER

ADDENDA
Structure des enseignements. Explication générale de la planification du plan d'études.

1. Structure des enseignements

Le *Máster Universitario Hispano-francés en Lengua Francesa Aplicada* de l'Université Complutense de Madrid (dorénavant UCM) et le *Master Professionnel Langue Française Appliquée* de Sorbonne Université (dorénavant SU) offrent la possibilité d'obtenir un double diplôme expédié par l'UCM et par SU, après avoir suivi un total de 90 et 120 ECTS, respectivement.

Les étudiants provenant d'études de Licence (Grado) réalisées dans l'université espagnole (240 ECTS) suivront les deux premiers semestres, équivalant à une année académique d'une durée approximative de 40 semaines, à l'UCM. Le troisième semestre, d'une durée approximative de 20 semaines, sera réalisé à SU. Chaque semestre équivaudra à 30 ECTS, ce qui fait un total de 90 ECTS.

De leur côté, les étudiants inscrits à SU, qui ont suivi une Licence de 180 ECTS, devront suivre dans leur université les 60 ECTS du *Master 1*, et à l'UCM encore 60 ECTS du *Máster Universitario Hispano-francés en Lengua Francesa Aplicada*, équivalant à leur *Master 2*, qui incluent obligatoirement la réalisation d'un stage externe et du travail de fin de master (TFM). Les étudiants français devront suivre un total de 120 ECTS, étant donné que la structure de leurs licences présente 180 ECTS, contrairement aux licences espagnoles, qui exigent l'obtention de 240 ECTS.

La planification des enseignements exposée ci-dessous obéit à sa condition de master interuniversitaire d'orientation professionnelle, fondé sur la mobilité et l'échange d'étudiants, ainsi que sur la qualité et l'excellence scientifique et académique.

Afin de garantir la meilleure exploitation des études de Master aussi bien en Espagne qu'en France, il faudra démontrer une connaissance préalable des langues française et espagnole. Ainsi, un test de niveau de langue sera réalisé aux étudiants n'ayant pas suivi une licence ou un *Grado* en Études françaises (ou en Langues Modernes et leurs littératures avec un *Maior* en Français), ou une licence en Traduction et Interprétation (langue B : français) et qui, provenant d'autres spécialités, ne certifient pasofficiellement un niveau équivalent

au B.2 du *Cadre européen commun de référence*, aussi bien en français qu'en espagnol.

La totalité des matières du Master sera enseignée en français (sauf, de façon ponctuelle, quand l'emploi de l'espagnol est exigé par la matière en question).

En termes généraux, le Master en Langue Française Appliquée (MLFA) veut offrir, en premier lieu, une formation de qualité, pratique et professionnelle. En deuxième lieu, le Master est ouvert à la recherche et les étudiants pourront poursuivre leurs études dans le cadre d'un Doctorat. Les thèses de Doctorat pourront se réaliser dans le cadre d'une cotutelle.

2. Brève description générale des modules et matières

Semestre suivi par les étudiants UCM à UCM (60 ECTS) :

Le plan d'études correspondant aux deux premiers semestres, ceux que l'étudiant de l'UCM réalisera dans cette université, se compose d'un module obligatoire (18 ECTS), de trois modules optionnels (de 24 ECTS chacun), d'un stage externe (12 ECTS) et d'un travail de fin de master (6 ECTS). Les stages externes pourront être réalisés aussi bien en France qu'en Espagne, et seront gérés de façon rigoureuse par la direction du Master, à partir de conventions et d'accords signés entre les deux universités et des entités ou institutions externes.

Module	**Matière**	**ECTS**	**Caractère**
1. Langue française et traduction	a) Compétences avancées en français écrit et oral I et II	18	obligatoire
2. Stage externe	-	12	obligatoire
3. Travail de Fin de Master	-	6	obligatoire
4. Littérature et culture françaises	a) Littérature et interculturalité b) Mouvements culturels et institutions françaises et espagnoles	24	optionnel
5. Français langue étrangère (FLE) et français sur objectifs spécifiques(FOS)	a) Français pour objectifs spécifiques (FOS) b) Français langue étrangère (FLE) et technologie de l'information et de la communication (TIC)	24	optionnel
6. Linguistique française	a) Linguistique textuelle du français b) Système linguistique du français	24	optionnel
Total		60	

Chaque matière est divisée en différents cours de 6 ECTS chacun. Sachant qu'un ECTS équivaut à 25 heures de travail d'apprentissage de l'étudiant, chacun des 6 ECTS comprendra, donc, 150 heures de travail-apprentissage.

Stage externe (12 ECTS) :

Étant donné le caractère essentiellement professionnel du Master, les étudiants devront réaliser obligatoirement un stage externe en entreprises ou institutions, dans le cadre de conventions opportunes. Ces stages, qui supposeront une approche sérieuse à l'exercice professionnel à partir d'une formation théorique reçue préalablement, seront réalisés pendant une période minimum de deux mois dans les différentes entreprises ou institutions publiques (centres d'enseignement, écoles ou associations professionnelles, entreprises de référence dans le cadre français ou francophone, etc.) avec lesquelles auront été signés les accords correspondants.

Deux tuteurs, un professeur du Master et un responsable de l'entreprise ou institution où seront réalisés les stages s'occuperont de superviser directement le travail que les étudiants réaliseront pendant les stages externes.

Les étudiants de l'UCM réaliseront les stages le deuxième semestre de la première année, alors que les étudiants de SU les feront au deuxième semestre de la deuxième année.

Le suivi du stage se fera en deux temps. Premièrement, de façon simultanée à la réalisation du stage proprement dit, à travers des rapports réguliers sur le développement de celui-ci. Ces rapports seront réalisés aussi bien par les tuteurs que par les étudiants. Deuxièmement, une fois terminée la période du stage, ces rapports passeront une évaluation finale dans une réunion conjointe de la sous-commission de stages externes et des responsables des entreprises et institutions.

La méthodologie des stages externes dépendra du type d'entreprise ou institution accueillant l'étudiant. Dans tous les cas, la direction du Master veillera à ce que le travail réalisé par l'étudiant en stage soit en accord avec la formation que poursuit le Master.

La distribution des 12 ECTS se fera de la façon suivante :
- 10 ECTS pour la réalisation effective des stages.
- 2 ECTS pour la réalisation du rapport final de ceux-ci.

Travail de Fin de Master (6 ECTS) **:**

L'étudiant devra réaliser un travail original lui permettant de démontrer qu'il a acquis les connaissances associées au diplôme, et, surtout, l'intégration effective des connaissances théoriques et des applications pratiques acquises. Ce travail, qui aura une valeur de 6 ECTS, sera supervisé par un tuteur désigné parmi les professeurs du Master et sera soutenu publiquement devant une commission nommée parmi l'équipe enseignante de celui-ci.

Le Travail de Fin de Master consistera en un travail de recherche original par rapport à l'un des modules du Master. Ce travail constituera une initiation à la recherche qui pourra

donner lieu par la suite à l'inscription et à la réalisation d'une thèse de Doctorat.

La méthodologie du Travail de Fin de Master dépendra du domaine scientifique et du cadre théorique dans lequel sera réalisé le travail.

Semestre suivi par les étudiants UCM à SU (30 ECTS) :

Au premier semestre de la deuxième année (M2S1), l'étudiant ayant suivi la première année du Master à l'UCM (60 ECTS) se déplacera à SU pour suivre les 30 ECTS restants. L'étudiant pourra choisir entre deux modules de 30 ECTS chacun : l'option 1 correspond au module "Français Langue étrangère et Aires culturelles" ; l'option 2, au module "Français Langue étrangère/Français de spécialité". Les deux modules sont considérés comme optionnels dans le *Master Hispano-Français en Langue Française Appliquée/ Máster Universitario Hispano-francés en Lengua Francesa Aplicada*, étant donné que l'étudiant peut choisir l'un ou l'autre. Cependant, à l'intérieur de chaque option, toutes les matières sont obligatoires.

Modules suivis à SU au vu de l'obtention du double diplôme (30 ECTS) :

- Option 1
Module : Français Langue étrangère
Période : M2S1 (deuxième année de Master, premier semestre)

Matières
UE 1 : Méthodologie et épistémologie en linguistique (8 ECTS)
UE 2 : Didactique du français (8 ECTS)
UE 3 : Anthropologie culturelle (8 ECTS)
UE 4 : Langue vivante et informatique (6 ECTS)

Option 2
Module : Français de spécialité
Séquence suivie : M2S1 (deuxième année de Master, premier semestre)

Matières
UE 1 : Méthodologie et épistémologie en linguistique (4 ECTS)
UE 2 : Didactique appliquée au français de spécialité (12 ECTS)
UE 3 : Ingénierie de la formation en français à visée professionnelle (8 ECTS)
UE 4 : Langue vivante et informatique (6 ECTS)

Plan d'Études pour les étudiants de Sorbonne Université :

Les étudiants de SU désirant obtenir un double diplôme suivront le Master 1 (60 ECTS) du *Master Professionnel Langue Française Appliquée*, d'après le plan d'études établi à Paris, et le *Máster Universitario Hispano- francés en Lengua Francesa Aplicada* (60 ECTS) de l'UCM, d'après le plan d'études indiqué ci-dessus. Ils devront suivre, par conséquent, 120 ECTS en tout puisque, comme cela est indiqué ci-dessus, ils proviennent d'une Licence de 180 ECTS.

3. Planification et gestion de la mobilité des étudiants d'origine et d'accueil

Le Master MLFA permet l'obtention d'un double diplôme, par le biais d'un accordsigné entre SU et l'UCM, en vertu d'une claire volonté de coopération hispano-française en matière d'enseignement supérieur. Ceci suppose que les deux universités doivent faciliter des mécanismes de mobilité le plus agiles possibles (bourses, validation de crédits, etc.) aussi bien pour leurs étudiants, que pour leurs professeurs. Cependant, le master se présentera éventuellement à des offres de subventions pour masters, à travers le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'Éducation français ainsi que, du côté espagnol, le Ministerio de Educación y Formación Profesional, le Ministerio de Universidades ou le Ministerio de Cultura y Deporte.

Actuellement, l'UCM[1] a déjà signé des conventions avec plusieurs institutions de recherche et de coopération nationales et internationales. Il faut souligner, à ce propos, l'importance que prend dans le Projet Éducatif pour la Formation Spécialisée de l'UCM, le point relatif à l' « Intégration dans l'espace madrilène, national et européen d'Éducation Supérieure ». La Commission de Coordination Académique diffusera de façon régulière une information actualisée sur les conventions de coopération et sur les appels d'aide à la mobilité des étudiants, aussi bien de financement espagnol que français. De même, elle maintiendra une négociation et un contact étroit avec les entreprises participant au Master afin d'obtenir des bourses et des aides facilitant cette mobilité.

Les mécanismes de soutien et d'orientation des étudiants déplacés, ainsi que les critères de reconnaissance et de cumulation de crédits seront déterminés annuellement par la Commission de Coordination Académique, composée par des membres des deux universités impliquées.

4. Accès au Master Hispano-Français en Langue Française Appliquée à l'UCM

-Voie prioritaire :
a) les étudiants possédant une *licenciatura* en Philologie Française ou en Traduction et Interprétation (Langue B français) ou le diplôme espagnol de *Grado* équivalent (240 ECTS) ;
b) les étudiants ayant réalisé la première année (Master 1) du Master Professionnel Langue Française Appliquée (MPLFA) de SU.

-Autres voies : Après examen du dossier académique, l'étudiant possédant un diplôme officiel espagnol de *Licenciatura* ou de *Grado* (240 ECTS) ou un diplôme équivalent accordé par une institution d'éducation supérieure de l'Espace Européen d'Éducation

[1] https://www.ucm.es/convenios

Supérieure (EEES) qui permette, dans le pays expéditeur du diplôme, l'accès aux enseignements du Master. L'étudiant devra, en outre, justifier un document de niveau B2 de langue française. Dans le cas contraire, il devra démontrer ces connaissances au moyen d'un test de niveau de langue française.

L'étudiant inscrit à l'UCM ayant suivi une Licence ou un diplôme équivalent de 180 ECTS devra obtenir 60 ECTS à l'UCM en Master 1, plus 60 ECTS en Master 2 à SU. De façon parallèle, l'étudiant inscrit à SU, ayant suivi une Licence (180 ECTS) ou un Grado (240 ECTS) devra suivre en tout 90 ECTS pour obtenir le titre du Master MLFA. Il suivra la première année de Master à SU (Master 1) et 30 ECTS à l'UCM dans la deuxième année de Master.

5. Système d'évaluation

Il a un objectif double :
- Recueillir l'information de façon systématique pour rentabiliser au maximum l'apprentissage, afin de devenir un moyen efficace d'amélioration ;
- Évaluer les résultats atteints dans l'apprentissage au moyen d'une évaluation continue et d'un examen final oral et/ou écrit.

L'évaluation continue sera réalisée par l'observation directe du travail participatif de l'étudiant dans les classes présentielles, la réalisation de tâches et de projets demandés par le professeur, etc. Ce type d'évaluation engage l'étudiant à devenir responsable de son propre processus d'apprentissage. L'évaluation continue pourra avoir une valeur de 20% à 40% de la note finale en fonction du type de matière.

Elle est complétée par un examen oral et/ou écrit qui vérifie les conditions requises de validité, fiabilité et viabilité. L'examen peut avoir une valeur de 60% à 80% de la note finale en fonction du type de matière.

Système de qualifications : il suivra la législation en vigueur dans chaque pays.

Fait en quatre exemplaires, deux en version française et deux en version espagnole.

Date de la dernière signature : le 24 novembre 2022

POUR L'UNIVERSITÉ COMPLUTENSE DE MADRID

D. Joaquín Goyache Goñi

POUR SORBONNE UNIVERSITÉ

Pour la Présidente de Sorbonne Université
Par délégation
La doyenne
de la Faculté des Lettres
Béatrice PEREZ

Nathalie Drach-Temam